

COMMUNIQUE DE PRESSE - 24.06.2022

UNE SECONDE VIE POUR LES LOGEMENTS SOCIAUX DE POTIERS-VERDURE

BRUXELLES, le 24 juin 2022 – Feu vert pour le projet Potiers-Verdure. Le permis d'urbanisme a été octroyé pour la démolition de l'immeuble d'appartements de la rue des Potiers n°2-4 et la reconstruction d'un ensemble de 66 logements sociaux situé rue des Potiers et rue de la Verdure à deux pas de la place Anneessens.

Fruit d'un partenariat entre Beliris, la SLRB et le Logement Bruxellois, le projet « Potiers-Verdure » prévoit la construction de 66 logements sociaux. Sa conception a été confiée aux bureaux d'études R²D² architecture, Matriche et Concept Control.

Prochaine étape : Beliris va lancer l'appel d'offres public pour trouver un entrepreneur. Les travaux devraient commencer dans un peu plus d'un an.

UN PROJET EN HARMONIE AVEC LE QUARTIER ET SES HABITANTS

Après une étude approfondie, il s'est avéré que l'immeuble actuel datant de 1955 ne pouvait pas être rénové aux nouvelles normes de confort et de sécurité.

Comme cette tour et sa voisine (dont la rénovation se termine actuellement) constituent les seules constructions hautes du quartier, il a été décidé de la remplacer par deux bâtiments respectant la hauteur des habitations environnantes.


Les abords des immeubles seront également totalement repensés et aménagés de façon agréable pour s'y réunir et profiter du plein air. Une cour sera aménagée entre la grande tour Potiers et le complexe Potiers-Verdure et une allée sera également créée pour faciliter la circulation piétonne.

Pour s'assurer que le projet réponde aux besoins du quartier, un processus participatif avec les riverains a été mis en place dans le cadre des études.

DES LOGEMENTS SOCIAUX PLUS MODERNES ET MOINS ÉNERGIVORES

Le bâtiment comprend actuellement 24 studios dépourvus de salle de bain individuelle ce qui n'est pas conforme aux normes actuelles. Les nouveaux logements seront adaptés aux différentes situations familiales et dotés de tout le confort moderne. De plus, la nouvelle construction sera passive. La diminution de consommation en énergie sera bénéfique pour l'environnement et le portefeuille de ses futurs habitants.

PLANNING PREVISIONNEL

	Etape 1 : Lancement du marché de service	Février 2019
	Etape 2 : Attribution du marché de service	Décembre 2019
	Etape 3 : Dépôt des permis d'urbanisme	Août 2021
	Etape 4 : Enquête publique	Novembre-décembre 2021
	Etape 5 : Réception du permis d'urbanisme	Juin 2022
	Etape 6 : Désignation des entreprises	Second semestre 2022
	Etape 7 : Début des travaux	2023
	Etape 8 : Fin des travaux	2025

VUE AVANT-APRES



CONTACT PRESSE

LOGEMENT BRUXELLOIS

Michaël ESSERS, Directeur de la communication, T. +32 (0)492 73 01 46 - messers@lbw.brussels